

# Appel en faveur du fonds de secours de l'Alliance suisse des samaritains

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **39 (1931)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Appel en faveur du fonds de secours de l'Alliance suisse des samaritains.

Nombre de nos lecteurs sont samaritains ou s'intéressent aux samaritains du pays. C'est à leur intention que nous reproduisons l'appel qui a été publié dans un récent numéro du *Samaritain*.

Nous serions heureux si quelques abonnés ou quelques lecteurs de notre journal voulaient bien s'intéresser à augmenter le fonds de secours dont il est question, fonds qui a déjà rendu bien des services à des samaritains dans la gêne, et que nous recommandons à la bienveillante attention de tous nos lecteurs.

*La Rédaction.*

Zurich/Olten, 5 septembre 1931.

Chers amis samaritains,

La « Fondation Caisse de secours et Assurance-accidents » instituée par l'Alliance suisse des samaritains peut être considérée comme le joyau de notre association, puisqu'elle est l'expression de la solidarité et de la bienveillance envers tous nos camarades secouristes qui auraient besoin d'aide et de secours matériels.

Vous savez que cette fondation s'est imposé le devoir d'accorder des allocations volontaires à ceux de nos membres victimes d'accidents dans l'exercice de leur profession de samaritains, et qui, de ce fait et sans qu'une faute quelconque puisse leur être imputée, tomberaient dans la gêne. Déjà avant 1928, date de la création de cette fondation, et dans une plus grande mesure dès lors il nous a été possible de venir en aide dans des centaines de cas, de soulager bien des misères et de sécher bien des larmes, tout en reconfortant moralement nos membres affligés.

Grâce à notre Fondation, bien des samaritains ont pu envisager l'avenir avec moins de crainte, et poursuivre leur che-

min encouragés et soulagés par le sentiment de solidarité fraternelle qui préside à notre institution.

Si les organes de notre association estiment ne pas devoir donner des renseignements précis au sujet des allocations remises et garder un silence discret sur les bénéficiaires, nous devons reconnaître le bien-fondé de cette manière de faire. Il doit nous suffire de savoir que la Commission de la Caisse de secours a estimé que les noms des secourus ne doivent pas être divulgués et que notre témoignage de sympathie en faveur de collègues dans la détresse doit rester anonyme.

C'est dans ces mêmes sentiments altruistes et discrets que les dirigeants responsables de notre Fondation n'ont pas voulu employer jusqu'ici les moyens usuels pour procurer des ressources à notre Caisse de secours. Ils ont dès lors rejeté l'idée d'une loterie ou de tout moyen analogue pour arriver à augmenter le capital de la Fondation, estimant que c'est pour la grande famille des samaritains une question d'honneur d'assurer par ses propres moyens l'existence d'une œuvre aussi intéressante.

Par contre, les organes directeurs de la Fondation et le Comité central ont proposé à l'assemblée des délégués à Berne d'adresser un appel pressant à toutes les sections et associations de samaritains, les priant d'allouer à notre Fondation de secours *une unique contribution volontaire*. C'est ainsi que nos sections contribueraient à parfaire la somme de fr. 50 000 nécessaire pour arriver au capital prévu et décidé. Cette proposition a rencontré la pleine approbation des délégués, aussi est-ce maintenant avec une confiance ab-

solue que nous nous conformons au vœu émis et que nous nous adressons à tous nos collaborateurs. Que les membres des comités des sections laissent librement parler leur cœur en traitant cette question à une prochaine réunion, et qu'ils se disent bien que ce n'est point seulement un devoir de venir en aide à nos camarades dans la détresse, mais une action hautement honorable. Tous nous pouvons être à la merci, tôt ou tard, de circonstances qui pourraient nous obliger d'avoir besoin de secours. La dureté des temps que nous traversons met notre Fondation à une rude épreuve, et nous ne pourrions satisfaire aux demandes que si un esprit de solidarité et de générosité nous en facilite les moyens.

D'accord avec nos collaborateurs, nous estimons que même nos petites sections rurales, si modestes soient-elles, peuvent contribuer à réaliser cette entr'aide que nous sollicitons. Nous pensons d'autre part que les fortes sections qui disposent de moyens financiers conséquents sauront faire le geste que nous attendons d'elles. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler à cette occasion à toutes nos sociétés qu'elles avaient jadis à payer des primes assez élevées pour l'assurance-accidents de leurs membres, et qu'aujourd'hui elles sont totalement libérées du payement de ces primes.

S'il nous est possible d'augmenter sérieusement notre capital de Fondation, nous pourrions perfectionner encore et rendre plus utile en peu de temps notre assurance.

Bien des membres isolés voudront aussi, s'ils en ont les moyens, nous faire parvenir leur obole; nous les engageons vivement à le faire et à contribuer ainsi à cette œuvre d'utilité générale.

Nous prions nos amis de verser leurs contributions volontaires à notre compte de chèques postaux Vb 169, Olten, en indiquant au verso du bulletin de versement « Contribution volontaire en faveur de la caisse de secours ». Nous accuserons réception de tous les dons dans le journal mensuel *La Croix-Rouge*.

Quoique l'action ainsi organisée pourra être de longue durée, nous serions reconnaissants aux sections de donner suite à notre demande *le plus vite possible*.

Pleins de confiance au sujet de la suite que vous donnerez à notre appel, nous présentons à tous nos amis, collègues et collaborateurs l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

*Au nom du Comité central,*

Le président:            Le secrétaire:  
**H. Scheidegger.**        **A. Rauber.**

## Blutarmut.

### Eisen in der Nahrung und Leber als Heilmittel.

Der menschliche Körper braucht dringend Eisen in der Nahrung. Der rote Blutfarbstoff, der im wesentlichen die Sauerstoffaufnahme unseres Organismus besorgt, ist stark eisenhaltig. Eisenarme Menschen sind blaß und bleichsüchtig, atmen schlecht und werden rasch müde.

Im allgemeinen nehmen wir bei der ge-

wöhnlichen gemischten Nahrung genügend Eisen zu uns, denn nahezu in allen unseren Nahrungsmitteln ist etwas Eisen enthalten, sowohl im Fleisch als auch in den Vegetabilien, jedoch nicht überall gleichmäßig viel. Bei den Pflanzen finden sich beispielsweise in je 100 Gramm wasserfreier Substanz (Trockensubstanz) in den